

RD CONGO: REMENIEMENT

J. Kabila remanie le gouvernement et son cabinet



Fini le suspense. Le Président de la République vient de remanier le gouvernement ainsi que son cabinet. Premier constat : le maintien de Adolphe Muzito au poste de Premier ministre. Deuxième constat : la réduction des postes ministériels. De 54 membres, l'Exécutif est composé désormais de 43 ministres et vice-ministres

Fini le suspense. Le Président de la République vient de remanier le gouvernement ainsi que son cabinet. Premier constat : le maintien de Adolphe Muzito au poste de Premier ministre. Deuxième constat : la réduction des postes ministériels. De 54 membres, l'Exécutif est composé désormais de 43 ministres et vice-ministres. Gouvernement d'austérité. Troisième constat: mission placée sous le signe du social et de la préparation des prochaines élections. Grands défis à relever.

Outre le Gouvernement, le chef de l'Etat a également remanié son cabinet avec la nomination d'un nouveau chef de cabinet et d'un Conseiller spécial en matière de sécurité. - Volonté de donner une nouvelle impulsion à l'action de l'Etat.

L'attente a paru longue. Attendu depuis juin 2009, le remaniement du gouvernement vient en fin d'intervenir. Au terme de l'ordonnance rendue publique hier soir vendredi, le Président de la République a procédé au remaniement du gouvernement. A la lecture de la composition de cette équipe, on constate que le Président de la République a renouvelé sa confiance au Premier ministre qui a été reconduit dans ses fonctions. Mais également à François Joseph Nzanga Mobutu en qualité de Premier ministre, ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale. Maintien qui prouve que la coalition AMP-PALU-UDEMO se porte bien et qu'il y a eu plus de peur que de mal. Quitte à prendre en compte toutes les observations pertinentes pour continuer à gouverner ensemble.

Toutefois, on remarque des départs importants ont été enregistrés. Il s'agit précisément des anciens vice-premiers ministres Emile Bongeli et Mutombo Bakafwa Nsenda. Mais également celui de Matenda, ancien ministre des Finances, Lokoka, ministre du Budget. L'ancien ministre des finances a été remplacé par Matata Ponyo, ancien Directeur général de BCECO qui travaille en étroite collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale. Quant à Pierre Lumbi ancien ministre des Infrastructures, des Travaux publics et Reconstruction, il a été appelé à d'autres fonctions en qualité de Conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité.

Gouvernement d'austérité

Autre particularité à relever, la taille du gouvernement. De 54 membres, l'Exécutif compte désormais 43 membres. Cette réduction de la taille du Gouvernement par le regroupement de certains portefeuilles et départementaux a comme objectif de rendre plus compacte l'équipe gouvernementale pour plus d'efficacité, de diminuer le train de vie de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs du point d'achèvement et de stabilisation du cadre macro-économique. Il s'agit là d'un gouvernement d'austérité et que tous les ministères en feront autant pour réduire le nombre de leurs conseillers pléthoriques..

Ses missions consistent à consolider des acquis du Gouvernement de mission en ce qui concerne la paix, la restauration et l'affirmation de l'autorité de l'Etat et l'ouverture diplomatique ; à

poursuivre le programme de la reconstruction nationale et la réalisation de 5 chantiers de la République par l'accélération de la croissance économique, à améliorer le social des populations grâce notamment aux mesures d'assainissement du climat des affaires, à l'application de la politique de « Tolérance zéro » et aux avantages d'atteinte du point d'achèvement et de la stabilisation du cadre macroéconomique, et enfin à l'organisation des élections. Il s'agit là des grands défis à relever.

Dans le même ordre d'idées, le président de la République a procédé au remaniement de son cabinet. Pierre Lumbi Okongo a été nommé Conseiller spécial de Sécurité et G. Beya, nouveau Directeur de cabinet.

Ci-après l'intégralité de l'ordonnance portant nomination des membres du Gouvernement..

Ordonnance n° 10/ du portant nomination des vice-premiers ministres, des ministres et des vice-ministres

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 78, 79 et 90 ;

Revu l'Ordonnance n° 08/067 du 26 octobre 2008 portant nomination des Vices-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

ORDONNE :

Article 1er :

Sont nommées Vice-Premiers Ministres, les personnes ci-après :

1. Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale : Monsieur François-Joseph NZANGA MOBUTU NGBANGAWE

2. Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité : Monsieur Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N SEFU

3. Vice-Premier Ministre, Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications : Monsieur Simon BULUPIY GALATI Article

2 : Sont nommées Ministres aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Ministre des Affaires Etrangères : Monsieur Alexis THAMBWE MWAMBA

2. Ministre de la Coopération Internationale et Régionale : Monsieur Raymond TSHIBANDA N TUNGAMULONGO

3. Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants : Monsieur Charles MWANDO SIMBA

4. Ministre de la Justice et Droits Humains : Monsieur LUZOLO BAMBI LESSA

5. Ministre de la Décentralisation et Aménagement du Territoire : Monsieur Antipas MBUSA NYAMWISI
6. Ministre des Relations avec le Parlement : Monsieur Richard MUYEJ MANGENZ
7. Ministre de la Communication et Médias : Monsieur Lambert MENDE OMALANGA
8. Ministre des Finances : Monsieur MATATA PONYO MAPON
9. Ministre du Budget : Monsieur Jean-Baptiste NTAHWA KUDERWA BATUMIKE
10. Ministre du Plan : Monsieur Olivier KAMITATU ETSU
11. Ministre du Portefeuille : Madame Jeannine MABUNDA LIOKO
12. Ministre de l Economie Nationale : Monsieur Jean-Marie BULAMBO KILOSHO
13. Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction : Monsieur Fridolin KASWESHI MUSOKA
14. Ministre de l Energie : Monsieur Gilbert TSHIONGO TSHIBINKUBULA WA TUMBA
15. Ministre des Mines : Monsieur Martin KABWELULU LABILO
16. Ministre des Hydrocarbures : Monsieur Célestin MBUYU KABANGO
17. Ministre de l Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : Monsieur José ENDUNDO BONONGE
18. Ministre des Transports et Voies de Communication : Madame Laure-Marie KAWANDA KAYENA
19. Ministre de la Santé Publique : Monsieur Victor MAKWENGE KAPUT
20. Ministre de l Enseignement Supérieur et Universitaire : Monsieur Leonard MASHAKO MAMBA
21. Ministre de l Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel :Monsieur Maker MWANGU FAMBA
22. Ministre de l Agriculture : Monsieur Norbert BASENGEZI KATINTIMA
23. Ministre du Développement Rural : Monsieur Philippe UNDJI YANGYA
24. Ministre de l Industrie : Monsieur Anicet KUZUNDA MUTANGIJI
25. Ministre du Commerce, Petites et Moyennes Entreprises : Monsieur Bernard BIANDO SANGO
26. Ministre du Genre, Femme et Enfant : Madame Marie-Ange LUKIANA MUFWANKOLO
27. Ministre des Affaires Foncières : Monsieur KISIMBA NGOY MAJ

28. Ministre de l'Urbanisme et Habitat : Monsieur César LUBAMBA NGIMBI

29. Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale : Monsieur Ferdinand KAMBERE KALUMBI

30. Ministre de la Fonction Publique : Monsieur Dieudonné UPIRA SUNGUMA KAGIMBI

31. Ministre de la Recherche Scientifique : Monsieur Jean-Pierre BOKOLE OMPOKA

32. Ministre de la Culture et Arts : Madame Jeannette KAVIRA MAPERA

33. Ministre de la Jeunesse et Sports : Monsieur Claude BAZIBUHE NYAMUGABO

Article 3 : Sont nommées Vice-Ministres aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Vice-Ministre de l'Intérieur : Monsieur Georges ZUKA MON DO UGONDA-LEMBA

2. Vice-Ministre des Affaires Etrangères : Monsieur Ignace GATA MAVITA WA LUFUTA

3. Vice-Ministre des Finances : Monsieur Joas MBITSO NGEDZA

4. Vice-Ministre du Budget : Monsieur André SHIKAYI LUBOYA BANKINA

5. Vice-Ministre du Commerce : Madame Xaverine KAROMBA MITIMITUJE

6. Vice-Ministre des Travaux Publics : Monsieur Gervais NTINUMENYERWA KIMONYO

7. Vice-Ministre de l'Enseignement Professionnel : Monsieur Arthur SEDEA NGAMO ZABUSU

Article 4 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 5 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Joseph KABILA KABANGE Président

Adolphe MUZITO Premier Ministre

Fecha artículo: 2010-02-20 15:07:21 - url artículo: <http://www.comfia.net/html/992.html>

**Logos y marcas propiedad de sus respectivos autores.
Los comentarios son propiedad y responsabilidad de cada autor.
© 1998-2006 COMFIA - CCOO - <http://www.comfia.net>**